

ARRÊTÉ

reconnaissant la société Sitex SA, sise chemin des Aulx 12, 1228 Plan-les-Ouates en tant qu'organisation privée d'aide et de soins à domicile poursuivant un but d'utilité publique

24 novembre 2010

LE CONSEIL D'ÉTAT

Vu la loi sur le réseau de soins et le maintien à domicile, du 26 juin 2008 (K 1 06), en particulier son article 22;

vu le règlement d'application de la loi sur le réseau de soins et le maintien à domicile, du 16 décembre 2009 (K 1 06.01), en particulier son article 18;

vu la requête déposée au département des affaires régionales, de l'économie et de la santé le 25 janvier 2010 et les pièces justificatives produites,

ARRÊTE

La société Sitex SA, sise chemin des Aulx 12, 1228 Plan-les-Ouates est reconnue en tant qu'organisation privée d'aide et de soins à domicile poursuivant un but d'utilité publique.

Communiqué à :

DARES 3 ex.
 Intéressé(e) 1 ex.



Certifié conforme,

La chancelière d'Etat :

A. Hyde Gelpi